

La Lettre

des Allocations familiales



www.caf.fr

Juillet 2014 | N° 27

↓ SOMMAIRE

- LE MOT DE
- FOCUS
- ZOOM CAF
- QUESTIONS A...
- ACTUAS
- À LIRE

→ **458**
millions d'euros
c'est le montant total
du budget consacré
aux activités
périscolaires par la
branche Famille en 2014

FOCUS

L'accompagnement par les Caf de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2014 : enjeux et modalités

[Lire la suite](#)

LE MOT DE...



Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration et Daniel Lenoir, directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales

Dès le lancement du projet de réforme des rythmes scolaires, il est apparu évident que la branche Famille se devait d'être aux côtés des familles et des enfants, mais aussi des communes. La convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, signée avec l'État, fait d'ailleurs de l'accompagnement de la réforme l'un des axes forts de la Branche.

Il s'agit d'un engagement très concret : au cours de la période couverte par la Cog, les crédits affectés à l'organisation du temps périscolaire et extrascolaire passeront de 806 millions d'euros en 2012 à 1,34 milliard d'euros en 2017...

L'accompagnement des activités périscolaires est, depuis longtemps, un engagement fort de la branche Famille. Il contribue en effet à la lutte contre les inégalités sociales et éducatives.

Pour préparer la généralisation, à la rentrée 2014, d'une réforme aussi ambitieuse, la Cnaf s'est attachée à écouter les besoins et les attentes des collectivités, à travers deux questionnaires, dont un en étroite collaboration avec l'Amf, auxquels ont répondu plus de 7 000 communes. Ces réponses ont permis de simplifier et d'affiner les modalités d'accompagnement par la branche Famille.

Le conseil d'administration de la Cnaf a donc décidé, le 15 juillet 2014, de faire évoluer ces modalités. Celles-ci vous sont présentées dans ce numéro de *La Lettre des Allocations familiales*.

La branche Famille entend, plus que jamais, favoriser une offre de qualité, avec une forte dimension éducative. Elle veillera notamment à accompagner la montée en compétence des personnels chargés de l'animation et à renforcer la fonction de pilotage du contrat "enfance et jeunesse".



↓ SOMMAIRE

- LE MOT DE
- FOCUS
- ZOOM CAF
- QUESTIONS A...
- ACTUAS
- À LIRE

FOCUS

L'accompagnement par les Caf de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2014 : enjeux et modalités

La convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée avec l'Etat pour la période 2013-2017, réaffirme la volonté de la branche Famille de poursuivre la structuration d'une offre d'accueil de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et aux spécificités des territoires.

La question des temps libres et de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires des enfants reste donc une priorité, avec un budget annuel passant de 806 M€ en 2012 à 1 343 M€ en 2017.

Dans ce contexte, la branche Famille s'engage à accompagner la réforme des rythmes éducatifs. « *Parce qu'il s'agit de contribuer à la réussite de tous les enfants, la Cog prévoit les conditions d'un accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs en permettant le développement de nouveaux services d'accueil entre la fin des classes et le retour au domicile familial* » (préambule de la Cog 2013-2017).

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2013-2014, les Caf accompagnent les communes engagées dans la réforme des rythmes éducatifs, au moyen d'une nouvelle aide spécifique finançant les trois heures dégagées par la réforme. A travers la prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement" (Alsh), elles poursuivent aussi leur soutien aux accueils de loisirs périscolaires déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Afin de mieux répondre aux enjeux de la généralisation de cette réforme à la rentrée scolaire 2014, le conseil d'administration de la Cnaf a décidé, le 7 janvier 2014, d'instaurer une période transitoire (du 1^{er} janvier au 5 juillet 2014). L'objectif est de mesurer les possibilités d'adaptation et d'évolution des modalités d'accompagnement de la branche Famille, en s'appuyant sur deux études de grande ampleur par questionnaire. Celles-ci permettent de préciser les choix organisationnels envisagés par les collectivités qui mettront en œuvre la réforme à compter de septembre 2014, mais aussi d'analyser les impacts financiers d'une évolution des financements de la branche Famille et les impacts de charges de gestion pour les partenaires et les Caf.



↓ SOMMAIRE

- LE MOT DE
- FOCUS
- ZOOM CAF
- QUESTIONS A...
- ACTUAS
- À LIRE

FOCUS

L'exploitation de ces deux questionnaires et le bilan réalisé après une année de mise en œuvre ont mis en évidence la nécessité d'une gestion simplifiée des dispositifs d'aide des Caf. Ils ont également fait ressortir le besoin d'un accompagnement renforcé des collectivités territoriales pour une meilleure prise en compte de leurs besoins, en vue d'améliorer la qualité des accueils dans la perspective de la généralisation du réaménagement des temps scolaires en septembre 2014.

Aussi le conseil d'administration de la Cnaf a-t-il décidé, le 15 juillet 2014, de faire évoluer les modalités initialement prévues dans la Cog, tout en veillant à l'organisation d'accueils de qualité dans l'intérêt des enfants et en garantissant l'équilibre budgétaire prévu dans la Cog.

Les modalités de financement du secteur périscolaire pour la rentrée scolaire 2014 seront donc les suivantes :

La branche Famille continue d'accompagner la mise en œuvre d'activités périscolaires de qualité sur les trois heures nouvelles dégagées par la réforme, au moyen de l'aide spécifique.

Le versement de l'aide est réservé aux accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports. Elle se calcule de la façon suivante : 0,50 euros (montant 2014) x nombre d'heures réalisées/enfant (dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines).

Pour les trois nouvelles heures d'accueil liées à la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs, la gratuité des heures aux familles est possible.

A compter de septembre 2014, la branche Famille soutient tous les accueils de loisirs périscolaires déclarés auprès des services de la Jeunesse et des Sports.

Qu'ils appliquent ou non des mesures d'assouplissement prévues dans le cadre du décret du 2 août 2013*, les accueils de loisirs sans hébergement seront éligibles à la prestation de service Alsh, dès lors qu'ils déclarent leur activité auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports.

.../

* Décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre



↓ SOMMAIRE

- LE MOT DE
- FOCUS
- ZOOM CAF
- QUESTIONS A...
- ACTUAS
- À LIRE

FOCUS

Dès lors, la Caf n'aura plus à vérifier - soit par des pièces justificatives complémentaires, soit par des contrôles - le taux d'encadrement appliqué. Le justificatif de déclaration auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale (Ddcs) suffira, ce qui constitue une importante simplification de gestion.

Les modalités de gestion des dossiers seront modifiées en conséquence.

A compter de septembre 2014, afin de mieux accompagner les territoires dans la structuration d'une offre de qualité et de favoriser la qualité du service rendu aux familles, la fonction pilotage du Cej est renforcée

Le financement de nouveaux développements d'accueils périscolaires via le Cej reste gelé pour 2015. Cependant, afin de développer la fonction de coordination - indispensable à la bonne mise en œuvre de la réforme sur les territoires - et d'accompagner la montée en compétence des personnels d'animation, les moyens mobilisables au titre de la fonction pilotage sont étendus.

Actuellement, les moyens dévolus aux actions de pilotage/coordination/Bafa dans le Cej dépendent du niveau de financement attribué aux actions d'accueil. Cette règle est revue, afin de simplifier la gestion et de faciliter la mobilisation de moyens supplémentaires.

Une enquête commune Cnaf-Amf pour anticiper l'application de la réforme des rythmes éducatifs

La réforme des rythmes éducatifs est pour la Cnaf et l'Association des maires de France (Amf) un sujet essentiel ayant fait l'objet d'échanges approfondis dans le cadre d'un groupe de travail installé à la demande du gouvernement. Pour anticiper les conditions de mise en œuvre de la réforme en septembre 2014, la Cnaf et l'Amf ont mené une enquête conjointe auprès des communes et établissements publics de coopération intercommunale qui s'engageront dans la réforme en septembre 2014 ainsi qu'à ceux qui l'appliquent déjà depuis septembre 2013.

Cette enquête a contribué à mieux connaître les projets d'organisation des activités périscolaires. Elle a permis à la Cnaf d'identifier les besoins et leurs incidences en termes d'accompagnement financier.



↓ SOMMAIRE

- LE MOT DE
- FOCUS
- ZOOM CAF
- QUESTIONS A...
- ACTUAS
- À LIRE



ZOOM CAF

Réforme des rythmes éducatifs : un défi en passe d'être relevé en Charente

Trente-cinq communes, sur les 404 du département, se sont engagées dans la réforme dès 2013. Parmi elles : Angoulême, chef-lieu du département, et Soyaux, sa troisième ville.

L'émergence d'un partenariat nouveau avec l'Éducation nationale

Si les relations entre la Caf et les services départementaux de l'Éducation nationale étaient jusqu'alors positives, mais circonscrites, la réforme des rythmes scolaires a enclenché une vraie dynamique partenariale.

Après les contacts informels dès la fin de l'année 2012, les échanges se sont rapidement intensifiés. Un comité de pilotage départemental - réunissant l'État, la Caf, l'Association des maires et le département - assure une fonction d'observatoire et valide les projets éducatifs territoriaux (Pedt). Son fonctionnement s'appuie sur la direction académique et la Caf.

Cette dernière participe également au comité académique de suivi de la réforme. Les premiers projets éducatifs territoriaux ont été signés – notamment par la Caf – au cours du 3^e trimestre.

L'accompagnement des collectivités locales

Face aux attentes exprimées par les collectivités locales désireuses de développer une qualité éducative en direction des enfants, la Caf a mobilisé ses équipes territoriales, quitte parfois à ajourner d'autres projets, afin de répondre aux interrogations, voire aux inquiétudes, des élus locaux.

Avec le recul, la singularité du lien de proximité entre les collectivités locales – communes, communautés de communes – et la Caf est sortie souvent renforcée de ces discussions.

Ces échanges ont aussi mis en évidence la nécessité d'une meilleure articulation entre le contrat "enfance et jeunesse" (Cej) et le Pedt.



↓ SOMMAIRE

- **LE MOT DE**
- **FOCUS**
- **ZOOM CAF**
- **QUESTIONS A...**
- **ACTUAS**
- **À LIRE**

ZOOM CAF

Les initiatives locales

Trois d'entre elles méritent d'être mentionnées :

- la réalisation, avec la direction académique, d'un support de communication présentant aux élus la réforme, ses enjeux, ses contours et les accompagnements prévus ;
- l'élaboration, toujours dans un cadre partenarial, d'un tableau de bord de suivi départemental ;
- l'enquête sur les impacts attendus de la réforme, conduite par la Caf auprès des élus, dès le mois de juin.

Certitudes et questions

La réforme des rythmes éducatifs, comme la dynamique inhérente au contrat "enfance et jeunesse", encouragent le développement de l'intercommunalité. Les solutions de mutualisation et de coordination se trouvent le plus souvent à cet échelon, en particulier pour les territoires ruraux.

La question de la clarification des compétences scolaire, périscolaire, extra-scolaire - dans un double souci d'efficacité et de lisibilité - est, à n'en pas douter, un enjeu d'avenir.

La pénurie des personnes qualifiées, chargées d'animer les activités proposées aux enfants, fait peser un risque sur l'ambition ou la réussite des accueils.

Pressentant ce besoin de qualification des intervenants, les Caf de Poitou-Charentes et du Limousin ont réalisé cette année, dans le cadre de leur Fédération, une étude destinée à renforcer le soutien financier à la qualification au Bafa. Elles s'approprient à prendre des décisions.



↓ SOMMAIRE

- LE MOT DE
- FOCUS
- ZOOM CAF
- QUESTIONS A...
- ACTUAS
- À LIRE

* La Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, et de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. La Fédération compte 3 000 collectivités locales partenaires sur tout le territoire, 5 000 centres d'activités affiliés, près de 1 000 associations adhérentes et 50 000 bénévoles, regroupés au sein de 82 associations départementales.

QUESTIONS À...



Didier Jacquemain,
délégué général de la Fédération nationale des Francas*
et animateur du groupe « Temps éducatifs » du Collectif
des associations partenaires de l'école publique (Cape)

« La généralisation de la réforme : une réelle
opportunité pour le développement des projets
locaux d'éducation »

Comme d'autres associations, la Fédération nationale des Francas accompagne le développement de l'action éducative locale dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement des temps éducatifs. Comment cette action se traduit-elle localement ?

Notre Fédération accompagne le développement de l'action éducative locale à travers son réseau d'associations départementales et d'organismes locaux affiliés. Les modalités d'intervention sont adaptées aux besoins, ainsi qu'aux réalités territoriales, et peuvent prendre diverses formes. De l'accompagnement à la réflexion, jusqu'à l'aide à l'élaboration du projet éducatif territorial, les interventions peuvent également contribuer à la formation des animateurs, des directeurs et des responsables. Nous contribuons aussi à la création des centres de loisirs éducatifs, à l'élaboration de projets d'animation ambitieux et, bien entendu, à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Les Francas situent leurs interventions dans une dynamique d'éducation populaire, qui vise une construction partagée avec les différents acteurs, notamment les collectivités et les associations locales.

Avec le Cape, vous faites partie des partenaires associés à la construction des projets éducatifs de territoire. Quel regard portez-vous sur ces projets et leurs enjeux ?

La loi de refondation de l'école de la République institue les projets éducatifs territoriaux dans le cadre de la réforme des temps éducatifs. Cet acquis est le résultat d'une longue histoire débutée depuis près de 25 ans. Au début des années 90, à l'occasion d'un programme baptisé « La Place de l'Enfant » - dont la Cnaf était d'ailleurs partenaire -, notre fédération avait déjà souligné la nécessité d'élaborer les projets éducatifs locaux.



↓ SOMMAIRE

- **LE MOT DE**
- **FOCUS**
- **ZOOM CAF**
- **QUESTIONS A...**
- **ACTUAS**
- **À LIRE**

QUESTIONS À...

Depuis, cette proposition a été reprise dans de nombreuses politiques ou dispositifs qui se sont développés. C'est le cas des contrats éducatifs locaux ou des contrats "enfance et jeunesse". Qu'ils s'appellent "projet éducatif territorial", "projet éducatif local" ou "projet local d'éducation", ces dispositifs s'inscrivent dans une dynamique territoriale et répondent à un triple enjeu.

Le premier repose sur la nécessité d'une construction plus citoyenne de l'éducation et du modèle éducatif dont notre pays a besoin. La logique territoriale permet justement cette construction de proximité avec les citoyens et notamment avec les parents.

Le second enjeu tient à la nécessité d'une meilleure prise en compte de la diversité des besoins éducatifs et sociaux des enfants, des adolescents et de leurs familles. Cela implique que les réponses éducatives, construites dans un cadre national par les différents acteurs, puissent être adaptées localement.

Le dernier enjeu renvoie donc à la construction d'un nouveau modèle éducatif qui intègre à la fois les interventions de l'État, des collectivités territoriales, des différents acteurs et institutions qui agissent aujourd'hui dans le cadre des politiques familiales et dans celles de l'éducation populaire et de l'Éducation nationale.

Pour les Francas, les projets éducatifs doivent avant tout être des processus d'implication et de construction collective, en évolution permanente sur les territoires, mobilisant le plus largement possible.

La rentrée 2014 verra une généralisation de la mise en place des nouveaux temps éducatifs. Quelles sont vos préconisations ou qu'avez-vous mis en place dans votre réseau pour mieux accompagner les territoires et les acteurs locaux ?

Cette généralisation est une réelle opportunité pour le développement des projets locaux d'éducation. Dans cette perspective, notre fédération a élaboré cinq propositions diffusées dans une plaquette destinée aux collectivités territoriales et aux institutions.

La première a porté sur la gouvernance du projet local d'éducation, pour laquelle nous proposons trois espaces distincts et articulés entre eux : l'espace des relations institutionnelles, celui de « l'opérationnalisation » du projet local d'éducation et, enfin, l'espace du comité local d'éducation où tous les acteurs peuvent parler ensemble d'éducation.



↓ SOMMAIRE

- **LE MOT DE**
- **FOCUS**
- **ZOOM CAF**
- **QUESTIONS A...**
- **ACTUAS**
- **À LIRE**

QUESTIONS À...

Ce dernier nous semble aujourd'hui essentiel pour que ce thème soit abordé sur tous les territoires.

La deuxième proposition insiste sur la nécessité de développer des centres de loisirs éducatifs sur l'ensemble des temps éducatifs quotidiens, à côté de l'école. C'est, pour nous, la condition pour que l'ensemble des temps soient abordés avec une visée éducative et des modalités pédagogiques adaptées.

Troisième préconisation : le développement des pratiques éducatives visant à répondre aux enjeux éducatifs du moment. Il s'agit notamment de la laïcité, la citoyenneté, le développement durable, l'influence des médias dans l'éducation, l'Europe, l'interculturel, le vivre ensemble...

La quatrième proposition porte sur la mise en œuvre de dispositifs d'implication et de participation des enfants et des adolescents. Nous savons aujourd'hui l'importance que les jeunes eux-mêmes soient acteurs du processus de leur éducation.

La dernière préconisation porte sur la formation. Il faut assurer celle des différents intervenants, afin de leur permettre d'acquérir les qualifications nécessaires aux responsabilités occupées, mais il faut également développer de vrais programmes de formation continue des animateurs, coordinateurs et directeurs.



↓ SOMMAIRE

- **LE MOT DE**
- **FOCUS**
- **ZOOM CAF**
- **QUESTIONS A...**
- **ACTUAS**
- **À LIRE**

ACTUAS

Deux questionnaires pour évaluer les besoins des communes

Une évaluation de grande ampleur s'appuyant sur deux questionnaires a été menée entre mars et juin 2014. Son objectif était de préciser les choix organisationnels des communes en 2013 et les projets envisagés par les collectivités pour la rentrée scolaire de septembre 2014 mais aussi d'analyser les impacts financiers d'une évolution des modalités de financement de la branche Famille et de mesurer les conséquences sur les charges de gestion des différents intervenants.

Le premier questionnaire déployé par la Cnaf a été adressé aux gestionnaires d'accueils périscolaires connus des Caf, concernés par la mise en œuvre de la réforme depuis la rentrée 2013. Le second questionnaire, élaboré avec l'Association des maires de France (Amf), a été adressé à l'ensemble des communes ayant une école publique (23 386), que celles-ci s'engagent dans la réforme en septembre prochain, ou le soient déjà depuis la rentrée scolaire 2013.

Au cours de l'année scolaire 2014, un observatoire sera créé afin de continuer à suivre et évaluer la mise en œuvre de la réforme. Il suivra notamment l'impact de l'accompagnement de la réforme par la branche Famille et permettra de disposer d'éléments budgétaires, ainsi que de données quantitatives et qualitatives. Cet observatoire réunira les partenaires institutionnels travaillant régulièrement avec la Cnaf sur le dispositif des rythmes éducatifs.



↓ SOMMAIRE

- LE MOT DE
- FOCUS
- ZOOM CAF
- QUESTIONS A...
- ACTUAS
- À LIRE

A LIRE

Le point sur les rythmes éducatifs – Cnaf, août 2014



Une brochure de la Cnaf sur l'implication des Caf dans la réforme des rythmes éducatifs à destination des partenaires de la branche Famille

Pour en savoir +

Le guide pratique pour des activités périscolaires de qualité* – sept 2013



Elaboré conjointement par le ministère de la Jeunesse et des Sports et la Cnaf, ce guide apporte des réponses juridiques et techniques aux questions soulevées par la mise en place de cette réforme

*ce guide sera prochainement mis à jour

Pour en savoir +

Les nouveaux rythmes à l'école primaire – guide pratique, Men, mai 2014



Pour aider les élus à construire les solutions les plus adaptées à leur territoire et apporter un éclairage sur les textes qui organisent les nouveaux rythmes, le ministère de l'éducation nationale propose une version actualisée du guide pratique des nouveaux rythmes à l'école primaire.

Pour en savoir +